

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 29 Juin 2006

L'an deux mille six le vingt-neuf juin,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Claude MARTIN, Christophe VINCENT et Dominique HENRY, excusés. Mme Claudine BAUDIN, M. Eric HENRY, absents.

Ayant donné procuration : Mmes Marie-Françoise PETITJEAN, Dominique GENET et M. Michel SUTTER.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean-Emmanuel GANCE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 19

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 3 mai 2006 est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait conforme

LE VAL-d'AJOL, le 3 Juillet 2006

Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

--oOo--

Séance du 29 Juin 2006

L'an deux mille six le vingt-neuf juin,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Claude MARTIN, Christophe VINCENT et Dominique HENRY, excusés. Mme Claudine BAUDIN, M. Eric HENRY, absents.

Ayant donné procuration : Mmes Marie-Françoise PETITJEAN, Dominique GENET et M. Michel SUTTER.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean-Emmanuel GANCE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 19

OBJET : Compte rendu des décisions prises par le Maire suite aux délégations de pouvoir qui lui ont été données par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez données, j'ai été amené à :

➤ Renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

- * Section AB n° 510, 513 et 514 lieudit « Champ de la Cave »
- * Section AI n° 37 et 38 sis 44 Faymont
- * Section AC n° 593 lieudit « Champ Jacquot »
- * Section AC n° 592 lieudit « Champ Jacquot »
- * Section AB n° 673 sis 4 Rue de l'Ancien Moulin
- * Section AD n° 465 sis 43-45 Grande Rue
- * Section AB n° 671 lieudit La Ville
- * Section AB n° 669 lieudit La Ville

➤ Vendre une ancienne table d'école à Monsieur Daniel CALOT pour le prix de 15 €.

➤ Signer un marché à procédure adaptée avec :

* La Société ROUSSEL de LUXEUIL pour la maintenance des chaufferies et pour un montant de 6 207,24 € TTC.

* La Société TL SYSTEMES de NANCY pour la maintenance du standard téléphonique de la Mairie et pour un montant de 227,24 € TTC.

* La Société SDIB d'EPINAL pour l'achat de mobilier pour la Maison de la Culture et des Associations « Les Epinettes » et pour un montant de 32 356,26 € TTC.

* La Société SOMATEC de ATTON (54) pour l'achat d'une chargeuse d'occasion et pour un montant de 39 450,06 € TTC.

* La Société PERNOT du VAL-d'AJOL pour l'achat d'un camion d'occasion et pour un montant de 15 548 € TTC.

* La Société S.I.D. de CRETEIL pour l'achat d'une aérogommeuse et pour un montant de 7 769,22 € TTC.

* La Société NORISKO d'EPINAL pour une mission de coordination SPS pour la station d'épuration et pour un montant de 4 114,24 € TTC.

* La Société VERITAS d'EPINAL pour une mission de contrôle technique pour la station d'épuration et pour un montant de 8 611,20 € TTC.

* La Société BOLMONT du VAL-d'AJOL pour l'achat d'un chargeur adaptable sur tracteur Kubota et pour un montant de 6 086,45 € TTC.

* La Société A.S.D. AUTO de CHAVELOT pour l'installation d'une extraction de gaz d'échappement aux Services Techniques et pour un montant de 7119,92 € TTC.

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Pour extrait conforme

LE VAL-d'AJOL, le 3 Juillet 2006

Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 29 Juin 2006

L'an deux mille six le vingt-neuf juin,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Claude MARTIN, Christophe VINCENT et Dominique HENRY, excusés. Mme Claudine BAUDIN, M. Eric HENRY, absents.

Ayant donné procuration : Mmes Marie-Françoise PETITJEAN, Dominique GENET et M. Michel SUTTER.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean-Emmanuel GANCE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 19

OBJET : Adhésion de trois communes au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération du 22 mai 2006, le Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif a délibéré favorablement pour l'adhésion des Communes de AMEUVELLE, AUMONTZEY et GERBEPAL.

Conformément à l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il nous appartient de nous prononcer sur cette demande d'adhésion.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Emet un avis favorable à l'adhésion des Communes de AMEUVELLE, AUMONTZEY et GERBEPAL au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif.

Pour extrait conforme
LE VAL-d'AJOL, le 3 Juillet 2006
Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 29 Juin 2006

L'an deux mille six le vingt-neuf juin,
le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Claude MARTIN, Christophe VINCENT et Dominique HENRY, excusés. Mme Claudine BAUDIN, M. Eric HENRY, absents.

Ayant donné procuration : Mmes Marie-Françoise PETITJEAN, Dominique GENET et M. Michel SUTTER.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean-Emmanuel GANCE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 19

OBJET : Contribution de la Commune au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par courrier du 22 mars 2006, Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges me fait savoir que la participation de la Commune s'élève à 1 425,20 €.

Il nous appartient de décider d'affecter la somme de 1 425,20 € au paiement de cette contribution, article 6554 du budget principal de l'exercice 2006.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire une somme de 1 425,20 € (mille quatre cent vingt cinq euros et 20 cts) qui sera imputée à l'article 6554 « Contribution aux organismes de regroupement » du budget principal de l'exercice 2006.

Pour extrait conforme
LE VAL-d'AJOL, le 3 Juillet 2006
Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 29 Juin 2006

L'an deux mille six le vingt-neuf juin,
le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Claude MARTIN, Christophe VINCENT et Dominique HENRY, excusés. Mme Claudine BAUDIN, M. Eric HENRY, absents.

Ayant donné procuration : Mmes Marie-Françoise PETITJEAN, Dominique GENET et M. Michel SUTTER.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean-Emmanuel GANCE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 19

OBJET : Contribution de la Commune au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par courrier du 2 mai 2006, Monsieur le Président du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges me fait savoir que la participation de la Commune s'élève à 4 452 €.

Il nous appartient de décider d'affecter la somme de 4 452 € au paiement de cette contribution, article 6554 du Budget Principal de l'exercice 2006.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'exception de Monsieur Jean RICHARD qui s'abstient et Monsieur Jean-Emmanuel GANCE qui vote contre,

Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire une somme de 4 452 € (quatre mille quatre cent cinquante deux euros) qui sera imputée à l'article 6554 « Contribution aux organismes de regroupement » du budget principal de l'exercice 2006.

Pour extrait conforme
LE VAL-d'AJOL, le 3 Juillet 2006
Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-oOo-

Séance du 29 Juin 2006

L'an deux mille six le vingt-neuf juin,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Claude MARTIN, Christophe VINCENT et Dominique HENRY, excusés. Mme Claudine BAUDIN, M. Eric HENRY, absents.

Ayant donné procuration : Mmes Marie-Françoise PETITJEAN, Dominique GENET et M. Michel SUTTER.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean-Emmanuel GANCE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 19

OBJET : Modifications de crédits

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de modifier comme suit les crédits du budget de l'exercice en cours :

Budget annexe du service de l'eau

Dépenses d'investissement

2315	Opération 99 Installation matériel et outillage	- 5 300,00 €
2156	Opération 99 Matériel spécifique d'exploitation	+ 5 300,00 €

Budget Principal

Dépenses de fonctionnement

657 33-22	Subventions de fonctionnement versées au Département	- 11 000,00 €
657 362-520	Subvention de fonctionnement au CCAS	+ 1 200,00 €

6238-023	Divers communications	+ 3 650,00 €
6068-01	Autres matières et fournitures	+ 6 150,00 €

Dépenses d'investissement

20413-22	Subventions d'équipement au Département	+ 11 000,00 €
2315-020	Installation matériel et outillage	+ 2 500,00 €
2315-810	Installation matériel et outillage	+ 7 200,00 €
2188-810	Autres matériels	- 6 100,00 €
2184-520	Mobilier	+ 2 100,00 €
2188-412	Autres matériels	+ 900,00 €
2318-414	Clôture des abords des courts de tennis	+ 4 500,00 €
2313-324	Remise en état de l'orgue, opération 519	+ 3 500,00 €
2318-324	Remise en état du paratonnerre de l'église, op. 550	- 17 000,00 €
2318-414	Skate-park et terrain à bosses, opération 572	- 40 000,00 €
2312-90	Aménagement Zone du Maxard, opération 524	+ 10 000,00 €

Recettes d'investissement

024-01	Cession d'immobilisation	+ 32 000,00 €
1641-01	Produit des emprunts	- 53 400,00 €

Pour extrait conforme

LE VAL-d'AJOL, le 3 Juillet 2006

Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 29 Juin 2006

L'an deux mille six le vingt-neuf juin,
le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Claude MARTIN, Christophe VINCENT et Dominique HENRY, excusés. Mme Claudine BAUDIN, M. Eric HENRY, absents.

Ayant donné procuration : Mmes Marie-Françoise PETITJEAN, Dominique GENET et M. Michel SUTTER.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean-Emmanuel GANCE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 19

OBJET : Versement d'une indemnité à un agriculteur

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Lors de la pose d'une canalisation d'assainissement, des dommages ont été causés à un agriculteur, Monsieur Hervé PETITJEAN, sur un terrain qu'il exploite au lieudit Les Oeuvres.

En accord avec Monsieur PETITJEAN, le montant du préjudice (perte de récolte) a été estimé à 230 €.

Je vous invite à bien vouloir décider de verser cette somme à Monsieur Hervé PETITJEAN.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'allouer une somme de 230 € (deux cent trente euros) à Monsieur Hervé PETITJEAN, domicilié 16 Route de la Palécôte au VAL-d'AJOL.

Pour extrait conforme
LE VAL-d'AJOL, le 3 Juillet 2006
Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-oOo-

Séance du 29 Juin 2006

L'an deux mille six le vingt-neuf juin,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Claude MARTIN, Christophe VINCENT et Dominique HENRY, excusés. Mme Claudine BAUDIN, M. Eric HENRY, absents.

Ayant donné procuration : Mmes Marie-Françoise PETITJEAN, Dominique GENET et M. Michel SUTTER.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean-Emmanuel GANCE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 19

OBJET : Octroi d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale d'équilibrer son budget, il convient de lui allouer une subvention de 94 550 €.

Je vous invite en conséquence à bien vouloir décider d'attribuer cette subvention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'allouer une subvention de 94 550 € (quatre vingt quatorze mille cinq cent cinquante euros) au Centre Communal d'Action Sociale du VAL-d'AJOL.

➤ Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme
LE VAL-d'AJOL, le 3 Juillet 2006
Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 29 Juin 2006

L'an deux mille six le vingt-neuf juin,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Claude MARTIN, Christophe VINCENT et Dominique HENRY, excusés. Mme Claudine BAUDIN, M. Eric HENRY, absents.

Ayant donné procuration : Mmes Marie-Françoise PETITJEAN, Dominique GENET et M. Michel SUTTER.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean-Emmanuel GANCE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 19

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances, Administration Générale »,

➤ Décide de modifier le tableau des effectifs du personnel comme suit :

Cadre d'emplois des Contrôleurs de Travaux Territoriaux

* Transformation du poste de Contrôleur Principal existant à temps complet en poste de Contrôleur en Chef à temps complet.

Cadre d'emplois des Agents Techniques Territoriaux

* Transformation de deux postes d'Agent Technique existant à temps complet en deux postes d'Agent Technique Qualifié à temps complet.

* Transformation d'un poste d'Agent des Services Techniques existant à temps complet en poste d'Agent Technique Qualifié à temps complet.

* Transformation d'un poste d'Agent Technique Qualifié existant à temps complet en poste d'Agent Technique Principal.

Cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux

* Transformation du poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe existant à temps complet en poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à temps complet.

Cadre d'emplois des Agents de Police Municipale

* Transformation du poste de Brigadier-Brigadier Chef de Police existant à temps complet en poste de Brigadier Chef Principal de Police à temps complet.

Cadre d'emplois des Animateurs Territoriaux

* Transformation du poste d'Agent d'Animation Qualifié existant à temps complet en poste d'Animateur à temps complet.

➤ Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme

LE VAL-d'AJOL, le 3 Juillet 2006

Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 29 Juin 2006

L'an deux mille six le vingt-neuf juin,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Claude MARTIN, Christophe VINCENT et Dominique HENRY, excusés. Mme Claudine BAUDIN, M. Eric HENRY, absents.

Ayant donné procuration : Mmes Marie-Françoise PETITJEAN, Dominique GENET et M. Michel SUTTER.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean-Emmanuel GANCE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 19

OBJET : Rapport d'activité du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Il m'appartient de vous communiquer le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif dont la copie vous a été adressée avec l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Pour extrait conforme
LE VAL-d'AJOL, le 3 Juillet 2006

Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-oOo-

Séance du 29 Juin 2006

L'an deux mille six le vingt-neuf juin,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Claude MARTIN, Christophe VINCENT et Dominique HENRY, excusés. Mme Claudine BAUDIN, M. Eric HENRY, absents.

Ayant donné procuration : Mmes Marie-Françoise PETITJEAN, Dominique GENET et M. Michel SUTTER.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean-Emmanuel GANCE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 19

OBJET : Tarifs des locations et services publics

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'avis de sa Commission « Finances, Administration Générale » réunie le 15 mai 2006,

➤ Fixe comme suit les tarifs des locations et services publics :

Salle des Fêtes

Utilisateurs locaux sans gradins	185,00 €
Utilisateurs locaux avec gradins	246,00 €
Utilisateurs extérieurs sans gradins	388,00 €
Utilisateurs extérieurs avec gradins	449,00 €
Côté bar	76,00 €
Activité à but lucratif (danse...).....	19,00 €
Supplément pour organisation de repas.....	30,00 €
Supplément pour utilisation de la sonorisation	50,00 €
Utilisation du matériel vidéo-transmission (par jour)	gratuit
Salle 1 ^{er} étage (1/2 j. activité dans un but lucratif)	6,00 €

Salle ancien CEG

Manifestation à but lucratif (par réunion) 3,30 €

Foyer Rural Hôtel Enfoncé (par jour) 38,00 €

Ecole de Courrupt

Occupation d'une salle dans un but lucratif..... 11,00 €

Location sans accès cuisine 77,00 €

Organisation de repas 130,00 €

Organisation de repas (personnes extérieures) 157,00 €

Salle sans équipement pour manifestations privées 19,00 €

Location du lundi au vendredi inclus avec cuisine..... 278,00 €

Pont bascule du Hariol (la pesée) 2,00 €

Droits de places

Marché du dimanche (le ml) 0,40 €

Gratuit du 01/11 au 31/03

Foires (le ml)..... 1,20 €

Fête Patronale

Métier (le m²)..... 0,70 €

Voiture ménage (l'unité) 4,20 €

Terrasses (le m²)..... 10,50 €

Commerçant non sédentaire hors marché (par an) 121,00 €

Camion magasin hors marché et foire (par jour)..... 62,00 €

Concession cimetière (le m²/an) 1,60 €

Concession site cinéraire

Jardin du souvenir gratuit

Sépulture cinéraire 15 ans 532,00 €

Sépulture cinéraire 30 ans 885,00 €

Colombarium 15 ans..... 532,00 €

Colombarium 30 ans..... 885,00 €

Cavurne non aménagée 15 ans 50,00 €

Cavurne non aménagée 30 ans 100,00 €

Tennis

Non membre du club (par heure)..... 8,00 €

Invité par membre du club (par heure)..... 4,00 €

Carte d'abonnement 22,00 €

Déneigement

Redevance pour salage parkings privés (l'heure) 23,00 €

Gratifications

Fête des Mères (bons d'achat)

Médaille d'or	147,00 €
Médaille d'argent.....	115,50 €
Médaille de bronze	90,00 €

Sapeurs Pompiers

Médaille d'or	147,00 €
Médaille de vermeil.....	115,50 €
Médaille d'argent.....	90,00 €

Prix concours des Maisons Fleuries

1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} prix	115,00 €
4, 5, 6, 7, 8 ^{ème} prix	100,00 €
9, 10, 11, 12, 13 ^{ème} prix.....	75,00 €
Bons d'achats.....	11,00 €

<u>Bons de vacances</u>	23,00 €
--------------------------------------	---------

Salle des Sports

Redevance utilisation groupes extérieurs, stage (par heure)	19,00 €
Redevance utilisation groupes extérieurs/saison (par heure)	11,00 €
Redevance utilisation activité à but lucratif par séance.....	10,00 €

Subvention cantine

Famille 3 enfants à charge.....	0,66 €
Famille 4 enfants et + à charge.....	1,00 €

<u>Bons nouveaux nés</u>	30,00 €
---------------------------------------	---------

<u>Anciens pavés de caniveaux</u>	0,35 €
--	--------

<u>Animations sportives d'été</u>	26,00 €
--	---------

<u>Anciens bancs d'église</u>	100,00 €
--	----------

Camping

Emplacement.....	3,50 €
Adulte	2,50 €
Enfant de moins de 13 ans.....	1,70 €
Supplément électricité	2,30 €
Garage mort (sauf juillet et août).....	2,10 €
Garage mort (juillet et août).....	3,50 €

➤ Dit que, concernant le camping, cette décision prendra effet à compter de la saison 2007.

Pour extrait conforme
LE VAL-d'AJOL, le 3 Juillet 2006
Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-oOo-

Séance du 29 Juin 2006

L'an deux mille six le vingt-neuf juin,
le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Claude MARTIN, Christophe VINCENT et Dominique HENRY, excusés. Mme Claudine BAUDIN, M. Eric HENRY, absents.

Ayant donné procuration : Mmes Marie-Françoise PETITJEAN, Dominique GENET et M. Michel SUTTER.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean-Emmanuel GANCE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 19

OBJET : Octroi de subventions aux Associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'avis de sa Commission « Finances, Administration Générale » réunie le 15 mai
2006,

➤ Décide d'allouer les subventions suivantes :

Foot Ball Club Ajolais	ordinaire	2 400,00 €
	Challenge Pierre COURROY	610,00 €
Basket		2 400,00 €
Tennis Club		460,00 €
Volley Ball Ajolais	ordinaire	400,00 €
Club de Hand Ball		350,00 €
Club de Judo	exceptionnelle	400,00 €
Tir à l'Arc	ordinaire	200,00 €
Association Sportive Collège St Charles.....		300,00 €
Association Sportive Collège Fleurot d'Hérival		450,00 €

Les Amis du CAPS		1 200,00 €
Aïkido		300,00 €
La Vald' Ajolaise Pétanque		200,00 €
Gym et Détente		205,00 €
Association de Musculation	{ ordinaire..... exceptionnelle	210,00 €
		1 000,00 €
Harmonie Jeanne d'Arc	{ ordinaire Directeur.....	1 850,00 €
		3 930,00 €
Amis de la Nature		250,00 €
Pêche et Pisciculture		110,00 €
Saint Hubert Ajolaise		105,00 €
Amicale des Donneurs de Sang		764,00 €
Association Familiale (activité Ruche).....		1 250,00 €
Association Parents, Elèves, Amis Ecole Publique		1 400,00 €
Coopérative Scolaire, Foyer du Collège Fleurot d'Hérival.....		350,00 €
Association Parents d'Elèves Ste Marie et St Charles.....		830,00 €
Echo du Val de Joie		340,00 €
Artistes de la Vallée de la Combeauté		330,00 €
Val Roumanie		358,00 €
Amicale du Personnel Communal		1 890,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	ordinaire	375,00 €
	Bois retraité	1 220,00 €
Val Club des Anciens		222,00 €
Le Pays du Chalot		525,00 €
Scrabble Ajolais	{ ordinaire exceptionnelle	165,00 €
		165,00 €
UNC-AFN	ordinaire	90,00 €
Anciens Prisonniers de Guerre		90,00 €

Mutilés et Anciens Combattants	90,00 €
Rhin et Danube	90,00 €
Médailleurs Militaires	90,00 €
Souvenir Français	90,00 €
Accidentés du Travail	87,00 €
Action Catholique des Enfants	108,00 €
Association des Retraités de l'Hôtellerie et Prestations de Services(A.R.H.P.S.)	20,00 €
Vie Libre	21,00 €
As. Dép. pour la lutte contre le cancer	50,00 €
As. Dép. Entraide Pupilles de l'Etat.....	20,00 €
As. Libre d'Entraide Sociale du Département.....	20,00 €
CAPEV	78,00 €
Comité Départemental Prévention Routière.....	21,00 €
As. Départementale de la Police Municipale	21,00 €
A.D.A.P.E.I.	665,00 €
Mutuelle Nationale Territoriale	56,00 €
Sports et Santé des Hautes Vosges	50,00 €
Comité de Foire et d'Animation	6 143,00 €
(animations d'été)	
M.J.C.	7 500,00 €
Association des Conjointes Survivants.....	100,00 €

Pour extrait conforme
LE VAL-d'AJOL, le 3 Juillet 2006
Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 29 Juin 2006

L'an deux mille six le vingt-neuf juin,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Claude MARTIN, Christophe VINCENT et Dominique HENRY, excusés. Mme Claudine BAUDIN, M. Eric HENRY, absents.

Ayant donné procuration : Mmes Marie-Françoise PETITJEAN, Dominique GENET et M. Michel SUTTER.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean-Emmanuel GANCE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 19

OBJET : Passation d'un contrat pour la maintenance de l'ascenseur de la Maison de la Culture et des Associations « Les Epinettes »

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Il convient de passer un contrat de maintenance avec la Société KONé de NANCY ayant installé l'ascenseur dans la Maison de la Culture et des Associations « Les Epinettes ».

Je vous invite à bien vouloir m'autoriser à signer ce contrat pour un montant de 2 643,20 € par an.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant précité.

Pour extrait conforme
LE VAL-d'AJOL, le 3 Juillet 2006
Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE VAL-D'AJOL

-=oOo=-

Séance du 29 Juin 2006

L'an deux mille six le vingt-neuf juin,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL-d'AJOL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Philippe FAIVRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient excusés/absents : MM. Claude MARTIN, Christophe VINCENT et Dominique HENRY, excusés. Mme Claudine BAUDIN, M. Eric HENRY, absents.

Ayant donné procuration : Mmes Marie-Françoise PETITJEAN, Dominique GENET et M. Michel SUTTER.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean-Emmanuel GANCE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 19

OBJET : Passation d'une convention pour occupation de terrain

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'entreprise MULLER TP qui réalise les travaux de doublement de la RN 57 souhaite occuper les parcelles communales BM 410 et BM 412 pour les besoins du chantier. Le site deviendra un dépôt définitif de déblais et l'entreprise aménagera le site conformément à un plan qu'elle a fourni. Le site étant situé à l'intérieur du périmètre de protection du forage de la Fourrière Lyris, la DDAS et la DDAF ont été consultées et ont donné un avis favorable au projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'entreprise MULLER T.P. ayant son siège Domaine de Sabré 57420 COIN LES CUVRY.

Pour extrait conforme

LE VAL-d'AJOL, le 3 Juillet 2006

Le Maire,

Philippe FAIVRE,
Vice-Président du Conseil Général

